

DÉLIBÉRATION N° 2024-113
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Date de la convocation :	
11 octobre 2024	
Date de séance :	
17 octobre 2024	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
18 octobre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	19
Procurations	09
Votants	28
Pour	28
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana		X	BUIILLARD Michel
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	CHAMPS Agnès
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana		X	TEATA Marcelino
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	BORDET Patrick
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	CHING Francis
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

**APPROUVANT LE DOSSIER
 TECHNIQUE ET LE PLAN DE
 FINANCEMENT DE
 L'OPERATION D'UN
 "REALISATION D'UN
 FORAGE DE
 RECONNAISSANCE DANS
 LA VALLEE DE TITIORO"**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

19 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu le rapport n° 2024-56 du 10 octobre 2024 présenté par Monsieur Jules IENFA, 9^e adjoint au maire délégué à l'eau ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

ADOPTE

Article 1 : Sont approuvés le dossier technique de l'opération "Réalisation d'un forage de reconnaissance dans la vallée de Titiro" et son plan de financement prévu comme suit :

Montant estimé de l'opération :	H.T.	14.500.000 F CFP
	T.T.C.	16.385.000 F CFP

RESSOURCES	MONTANT	TAUX DE PARTICIPATION
FIP études	13 108 000	80 %
Commune de Papeete	3 277 000	20 %
TOTAL	16 385 000	100 %

en francs CFP

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement y afférente, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

relatif à un projet de délibération approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération "Réalisation d'un forage de reconnaissance dans la vallée de Titioro"

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le schéma directeur de l'eau potable de Papeete, approuvé par notre conseil municipal le 8 août 2024, prévoit la réalisation d'un forage de production complémentaire à Titioro pour permettre un meilleur secours en cas de nécessité.

Un carottage a déjà été réalisé afin de connaître l'épaisseur des alluvions au droit du futur forage d'exploitation. Pour des raisons techniques, il a toutefois dû être interrompu à 35 mètres de profondeur sans atteindre le socle rocheux.

Il est à présent nécessaire de procéder à un forage de reconnaissance pour :

- préciser l'épaisseur totale des alluvions et la nature de la formation rocheuse sous-jacente ;
- évaluer le potentiel productif de l'aquifère et la qualité de l'eau ;
- finaliser l'étude préalable à l'exécution du futur forage d'exploitation et permettre la recherche de son financement.

Ce projet de forage de reconnaissance, destiné à dimensionner et chiffrer le futur forage d'exploitation, comprend la réalisation d'un forage de petit diamètre, les essais de pompage, l'analyse de la qualité de l'eau et l'interprétation hydrogéologique par un bureau d'études spécialisé des données ainsi récoltées.

L'estimation du coût de ce projet est la suivante :

• Réalisation du forage de reconnaissance :	12.570.000 F CFP HT
• Suivi du forage et interprétation hydrogéologique :	1.930.000 F CFP HT
TOTAL HT :	14.500.000 F CFP
TVA (13 %) :	1.885.000 F CFP
TOTAL TTC :	16.385.000 F CFP

La commune souhaite présenter un dossier de demande de subvention au FIP-Etudes, ce projet y étant éligible et pouvant être subventionné à hauteur de 80 % du coût prévisionnel (TTC).

Le conseil municipal est appelé à approuver cette opération et son plan de financement.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Papeete, le 10 octobre 2024
Le Rapporteur,

Jules IENFA
9^e adjoint au maire